

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE COMMUN  
DES RÉGULATEURS BELGES DE L'ÉNERGIE**

Le 8 mai 2019

**LES QUATRE RÉGULATEURS BELGES DE L'ÉNERGIE  
LANCENT LA PROCÉDURE DEVANT MENER À UNE ÉTUDE PRÉPARATOIRE  
DANS LE CADRE DE LA « NORME ÉNERGÉTIQUE ».**

Le prix de l'électricité et du gaz naturel est un facteur de coût important pour les entreprises belges et pour le pouvoir d'achat des familles. Dès lors, le fédéral a collaboré avec les régions dans le cadre d'une « norme énergétique » afin de comparer le prix de l'énergie avec celui appliqué dans les pays voisins. Les quatre régulateurs lancent ensemble une procédure devant mener à une étude qui pourra servir de référence.

**COLLABORATION ENTRE LES QUATRE RÉGULATEURS**

Les quatre régulateurs belges de l'énergie : BRUGEL, la CREG, la CWaPE et le VREG unissent leurs forces. Les quatre régulateurs qui collaborent au sein du Forum des régulateurs belges de l'énergie ou FORBEG ont décidé d'élaborer une étude qui servira de référence pour les discussions relatives à une éventuelle « norme énergétique ». Les autorités pourront se baser sur les résultats de cette étude au moment de développer une « norme énergétique ».

**ÉTUDE ANNUELLE À PARTIR DE 2020**

Dans le cadre de cette étude qui sera réalisée par un consultant désigné sur la base d'un marché public, les régulateurs analyseront annuellement l'évolution des factures d'électricité et de gaz naturel. Les prix des différentes composantes de la facture seront comparés entre la Belgique – dans sa globalité et séparément pour chacune des trois régions – et les pays voisins, et ce pour les ménages et les entreprises de différents secteurs. Les résultats de la première étude sont attendus pour le printemps 2020.

\* \*  
\*

*Pour plus de renseignements sur ce communiqué de presse :*

- Pour la CREG : *Sophie Lenoble, porte-parole a.i., 0497/52.77.62 ou [press@creg.be](mailto:press@creg.be)*
- Pour BRUGEL : *Adeline Moerenhout, conseillère communication Brugel, 02/563.02.26 ou [amoerenhout@brugel.brussels](mailto:amoerenhout@brugel.brussels)*
- Pour la CWaPE : *Stéphane Renier, président, 081/33.08.33, 0486/46.27.15 ou [sren@cwape.be](mailto:sren@cwape.be)*
- Pour le VREG : *Dirk Van Evercooren, porte-parole, 02/553.13.60, 0478/55.04.80 ou [dirk.vanevercooren@vreg.be](mailto:dirk.vanevercooren@vreg.be)*